



Votre témoignage : ce que vous devez savoir

Si vous lisez ce document, c'est que vous avez exprimé le souhait de partager votre vécu afin d'aider Marie-Vincent à mieux faire connaître et comprendre sa mission. Nous vous en sommes sincèrement reconnaissant·e·s.

Témoigner est un geste fort. C'est aussi une décision qui vous appartient entièrement et qui peut être revue à tout moment, sans justification requise. Ce document explique ce à quoi vous pouvez vous attendre si vous choisissez d'aller de l'avant.

UNE PRÉCISION IMPORTANTE AVANT TOUT

Manifester l'intérêt de témoigner n'est pas une garantie que votre témoignage sera retenu.

Chaque demande fait l'objet d'une évaluation attentive, non pas pour juger votre vécu ou en mesurer sa valeur, votre expérience compte pleinement et sans réserve, mais pour nous assurer que les conditions sont réunies pour que cette démarche soit sécuritaire pour vous.

Si votre témoignage n'est pas retenu à ce stade, cela ne remet pas en question la réalité de ce que vous avez traversé, ni l'importance de votre parole. Nous vous expliquerons toujours les raisons de notre décision avec respect et transparence, et nous resterons disponibles pour vous orienter vers des ressources si vous en ressentez le besoin. Il pourra être considéré à nouveau plus tard, si les circonstances évoluent.

Il existe par ailleurs d'autres façons de soutenir la mission de Marie-Vincent, que nous pourrions évoquer ensemble si vous le souhaitez. Le témoignage public n'est pas le seul levier, et votre engagement, quelle qu'en soit la forme, a de la valeur pour nous.

À noter : ce processus est encadré par l'équipe des communications de Marie-Vincent. Il ne s'agit pas d'une démarche thérapeutique et il ne remplace pas un accompagnement clinique.

POURQUOI MARIE-VINCENT RECUEILLE DES TÉMOIGNAGES

Les témoignages de personnes survivantes nous permettent de mettre un visage concret sur des réalités souvent mal comprises, de briser des tabous et de montrer qu'un chemin vers le mieux-être est possible. Ils contribuent aussi à rallier le plus de gens possible à notre cause et à soutenir notre mission dans la durée, y compris par le soutien financier qu'ils peuvent susciter. Votre parole, si vous choisissez de la partager, peut contribuer à ce que d'autres personnes aillent chercher de l'aide, et à ce que la société reconnaisse mieux la réalité de la violence sexuelle vécue durant l'enfance et son impact à court et à long terme, avec et sans soutien.



LES RISQUES À CONNAÎTRE AVANT DE VOUS ENGAGER

Témoigner publiquement peut être une expérience forte et significative. Cela peut aussi comporter des effets inattendus sur lesquels nous voulons être transparent·e·s.

Reviviscence et impact émotionnel

Évoquer publiquement des événements douloureux peut raviver des souvenirs, des émotions ou des réactions difficiles, même lorsqu'on se sent prêt·e.

Possibilité d'être reconnu·e ou identifié·e

Même avec des mesures d'anonymat, certaines personnes de votre entourage pourraient vous reconnaître à travers votre récit ou votre voix. Vous pourriez également susciter des questions dans votre entourage.

Perte de contrôle sur la diffusion

Une fois qu'un témoignage est publié dans les médias ou en ligne, il entre dans l'espace public et peut être partagé, commenté ou diffusé au-delà de ce qui était prévu. Marie-Vincent n'a pas de contrôle sur les reprises par des tiers.

Réactions de l'entourage

Un témoignage public peut susciter des réactions, positives ou non, de la part de proches, de collègues ou d'inconnus. Votre témoignage peut aussi amener d'autres personnes de votre entourage à revisiter leurs propres expériences.

Nous serons disponibles pour échanger davantage sur ces risques lors de la rencontre d'information et tout au long du processus, le cas échéant.

CE QUE NOUS NE VOUS DEMANDERONS JAMAIS

Nous ne vous demanderons jamais de décrire les actes de violence que vous avez subis, ni aucun détail. Cela permet de préserver votre bien-être, celui du public, ainsi que celui de nos équipes.

Ce qui nous intéresse, c'est votre parcours : le chemin parcouru, l'impact des services reçus ou non, le message que vous souhaitez transmettre. Vous pouvez choisir d'aborder publiquement ou pas certains aspects de votre histoire, et nous respecterons ce choix. Nous aurons aussi, ensemble, des messages importants à porter : l'espoir, l'importance de parler et de recevoir du soutien. Nous en discuterons avec vous pour préparer votre témoignage.



Si vous témoignez en tant que proche d'un·e survivant·e

Si vous témoignez en tant que proche, parent ou membre de la famille d'un·e enfant ayant vécu de la violence sexuelle, votre témoignage portera sur votre propre expérience et non sur celle de l'enfant. Dans ce cas, votre témoignage sera systématiquement anonymisé, afin de protéger l'enfant ou la/le survivant·e concerné·e et d'empêcher qu'il ou elle puisse être reconnu·e.

Si vous avez entre 14 et 17 ans

Vous avez le droit de consentir à un témoignage. Cependant, Marie-Vincent a le devoir de vous protéger : des mesures de protection renforcées seront systématiquement appliquées (anonymat complet (prénom fictif), visage non visible). Nous en discuterons avec vous lors de la rencontre d'information.

LES FORMATS DE TÉMOIGNAGE POSSIBLES

Il n'existe pas un seul format de témoignage. Nous nous adapterons à ce qui vous convient le mieux, selon votre niveau de confort et vos préférences.

- Témoignage écrit destiné à des publications ou à du matériel de sensibilisation (brochures, rapports annuels, affiches, campagnes publicitaires ou de financement, etc.).
- Témoignage écrit, illustré ou vidéo diffusé sur le site web et/ou les réseaux sociaux et/ou dans les infolettres de Marie-Vincent et/ou de ses partenaires.
- Entrevue pour la presse écrite (article de journal, magazine, publication numérique).
- Entrevue pour la télévision ou la radio.
- Participation à un balado.
- Prise de parole en personne lors d'un événement (gala-bénéfice, panel, atelier, conférence).
- Reprise anonyme de votre témoignage par une comédienne (récit audio ou vidéo illustrant une partie de votre histoire) pour partager votre parcours tout en préservant entièrement votre identité.

À noter : pour les formats médiatiques (presse, télévision, radio, balado journalistique), la parution dépend de l'intérêt et de la demande des médias. Nous vous recontacterons si une occasion se présente et correspond à ce que vous avez souhaité partager.

Quel que soit le format choisi, vous avez un droit de regard sur le contenu final avant toute diffusion, à l'exception des entrevues avec des journalistes où certaines restrictions s'appliquent. Il nous fera plaisir d'en discuter avec vous le cas échéant.



LES NIVEAUX D'ANONYMAT OFFERTS

Vous choisissez le niveau de confidentialité que vous souhaitez. Les options suivantes sont possibles et peuvent être combinées selon le format de votre témoignage.

- **Identité complète** : prénom, nom et visage visibles.
- **Prénom seulement** : votre nom de famille n'est pas divulgué.
- **Prénom fictif** : un prénom de votre choix est utilisé à la place du vôtre.
- **Anonymat complet** : aucune information permettant de vous identifier n'est divulguée.
- **Visage flouté ou non visible** (pour les contenus vidéo ou photo).
- **Voix modifiée** (pour les contenus audio ou vidéo).

LE PROCESSUS

Si ce que vous avez lu précédemment vous convient, communiquez avec nous pour passer aux prochaines étapes :

- 1 Une rencontre d'information**
Avant tout engagement, nous vous proposons une rencontre virtuelle pour vous expliquer le processus plus en détail, approfondir les risques possibles et répondre à toutes vos questions.
- 2 Votre consentement éclairé**
Si vous souhaitez aller de l'avant, vous signerez un formulaire de consentement précisant les contextes de diffusion autorisés, le niveau d'anonymat souhaité et vos droits.
- 3 La préparation de votre témoignage**
Lorsque l'équipe des communications vous sollicitera pour un éventuel témoignage, elle travaillera avec vous, à votre rythme, pour préparer votre prise de parole, selon le format que vous avez choisi, et vous accompagnera à chaque étape.
- 4 La diffusion de votre témoignage**
Votre témoignage est partagé dans le contexte convenu avec vous, au moment que nous jugerons le plus pertinent pour porter votre parole.
- 5 La rencontre de suivi**
Une rencontre est prévue après votre témoignage et/ou après sa diffusion pour prendre de vos nouvelles, répondre à vos questions et, si vous en ressentez le besoin, vous orienter vers des ressources adaptées.



Une question? Communiquez avec nous.

Walid Benahmed

Conseiller en communications – Relations publiques à Marie-Vincent

walid.benahmed@marie-vincent.org

Qui est Marie-Vincent?

Marie-Vincent soutient chaque année des centaines de jeunes victimes de violence sexuelle, d'enfants de moins de 12 ans présentant des comportements sexuels problématiques et leurs familles, en leur offrant, sous un même toit et en collaboration avec ses partenaires, les services dont elles et ils ont besoin. Elle contribue à prévenir cette violence en misant sur l'éducation et la sensibilisation grâce à plusieurs programmes de prévention et une offre de formations spécialisées qui rejoint chaque année des milliers de professionnels à travers le Québec et au-delà. www.marie-vincent.org

Suivez-nous : [Facebook](#) · [Instagram](#) · [LinkedIn](#) · [YouTube](#)

Retrouvez des ressources externes à votre disposition [sur notre page web](#). Consultez notre [outil pour prendre soin de vous](#).